

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°36/2023

L'an **deux mil vingt-trois**, le **19 juillet**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : MM. Franck **BRON**, Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, MM. Philippe **LAURENT**, Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, MM. Philippe **DANGELY**, Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Martine **BLACHE** (pouvoir à M. Sébastien **BLACHE**), Mme Sandra **CAMPOY** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), M. Dimitri **KOKKINIDIS** (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**), M. Steve **BIANCHI** (pouvoir à M. Philippe **ZUCCARELLO**), Mme Fadoï **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à M. Franck **BRON**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

Absent : M. Philippe **MANTERO**.

Mme Pauline **BON** a été élue Secrétaire de séance.

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES.

Exposé du Maire

Nous vous proposons d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

1 – Association des Pêcheurs à la Ligne.

Suite au départ du Président de l'association et de son Trésorier, la Municipalité entend participer au cadeau offert à ces derniers, par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 715 €.

2 – Association des Femmes Elues de l'Isère (AFEI).

Cette association pluraliste permet la mise en réseau des élues de toutes les collectivités et assemblées nationales de l'Isère, facilitant en cela l'exercice de leurs missions.

Nous vous proposons d'attribuer une subvention exceptionnelle de 340 € pour l'année 2023, conformément au barème de cotisation établi par l'association AFEI.

3 – Association MEDIA REV RADIO.

Cette association assure tout au long de l'année, des animations lors de manifestations organisées par la Municipalité et nous vous proposons de lui attribuer une subvention de 200 € pour l'année 2023.

Nous vous précisons que cette association sera intégrée dès l'année 2024 dans la liste des associations locales qui bénéficient d'une subvention annuelle.

4 – Association ARC EN CIEL

Reconnue d'intérêt général depuis 2013, cette association offre aux résidents de la Maison de Retraite "L'Arche" à Charvieu Chavagneux, diverses manifestations et sorties, afin de leur apporter plus de bien-être et les motiver dans leurs activités quotidiennes.

Nous vous proposons de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € au titre de l'année 2023, sachant que des personnes natives de la commune y sont hébergées.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré attribue les subventions exceptionnelles suivantes :

- Association des Pêcheurs à la Ligne 715 €.
- Association des Femmes Elues de l'Isère..... 340 €.
- Association MEDIA REV RADIO 200 €.
- Association ARC EN CIEL de Charvieu Chavagneux..... 200 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérucy, le 20 juillet 2023

Le Maire,

